

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES
DE DEFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Commission d'Information auprès du Centre Spécial Militaire de Valduc

Séance d'installation du 20 décembre 2005
à 14h30 à MOLOY

Présidée par M. Matthieu BOURETTE, Sous Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet, la séance d'installation a eu lieu le 20 décembre 2005 à 14h30 dans la salle du lavoir de la commune de MOLOY en présence de :

- M. le Colonel ERSCHENS, commandant de la Base Aérienne 102, accompagné de M. le Commandant Francis NOEL, chargé de sécurité nucléaire,
- M. Pierre DELORME, représentant l'UFC Que Choisir de Côte d'Or,
- M. Jean-Patrick MASSON, président du Comité de Valduc, et représentant le président du GRAND DIJON,
- M. Alain DUPAQUIER, adjoint au maire de MOLOY,
- M. Bénigne COLSON, maire de FRENOIS,
- Mme Armelle DUMONT représentant le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- M. Eric FINOT, président de la SEIVA,
- M. Francis ROBITAILLE, représentant le président du CLAPEN 21
- M. le Lieutenant Gilles COMBREDT, représentant le Groupement de Gendarmerie de Côte d'Or,
- M. le Capitaine Yves PRIEM, représentant le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. Alain CHEVALLOT, maire de LAMARGELLE,
- M. Charles BARRIERE, représentant le président du Conseil Economique et Social de Bourgogne
- Mme Marie-Thérèse FIGARD, chef de Bureau Planification et Affaires de Défense, représentant la directrice du SIRACEDPC, accompagnée de Mlle Tatiana BOYON, Bureau Planification et Affaires de Défense.

Ont également participé, en qualité de personnalités invitées :

- M. Hervé CHERIN, représentant le Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la Radioprotection du ministère de la Défense,
- M. Robert ISNARD, directeur du CEA de Valduc, accompagné de Mme Christine YVRAY PETIT, assistante de communication,
- M. Alain CAIGNOL, président de la commission Economie de la SEIVA accompagnée de Mlle Emmanuelle COMTE, chargée de mission,

Membres excusés :

- M. le Sénateur Henri REVOL,
- M. le Député François SAUVADET,
- M. François PATRIAT, président du Conseil Régional,
- M. Christian MYON, Conseiller Général du canton de Saint Seine l'Abbaye,
- M. William FORESTIER, président de la Chambre de Métiers
- M. Jean-Pierre FAVRE, président de l'Observatoire Régional de la Santé de Bourgogne,
- M. le Colonel Christian GENEAU, représentant la Mission d'Appui au Risque Nucléaire à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles,
- M. le maire de Le MEIX,
- M. Michel MAILLOT, conseiller général du canton d'Is sur Tille, maire d'Is sur Tille,

Monsieur le Président remercie de leur présence les personnes qui ont répondu à son invitation et ouvre la séance d'installation de la commission d'information.
Il donne connaissance de la liste des personnes excusées.

Dans un premier temps, Monsieur le Président procède au rappel des textes ayant institué la Commission d'Information et notamment l'arrêté ministériel du 12 octobre 2004.

Il indique qu'il est apparu important aux autorités ministérielles de créer une commission administrative ayant pour objet d'organiser l'information et de faciliter les échanges. Celle-ci doit permettre d'assurer une transparence sur les activités exercées par le Centre Spécial Militaire de Valduc (CSMV).

Il précise, également, que, conformément aux textes, la commission ne peut être présidée que par le Préfet ou son représentant.

Après cette présentation générale, le Président soumet à l'assemblée le projet de règlement intérieur élaboré par ses services et envoyé en même temps que la convocation.

Observations sur le règlement intérieur :

M. le Président fait remarquer que ce règlement intérieur est peu ou prou identique à celui de la commission d'information du CEA.

Les débats ne sont pas publics, l'information des populations ou autres services non membres se fait par le canal des élus et des représentants à la commission. Le Président peut appeler à participer aux séances, sur sa propre initiative ou sur proposition des membres de la commission, toute personne dont il juge la présence utile.

S'agissant des frais de déplacement, les membres de la commission exercent leur fonction à titre gratuit, aucune prise en charge n'est prévue.

La nouveauté réside dans l'article 6 de ce règlement intérieur qui fait référence à des crédits de fonctionnement alloués par le ministère de la Défense.

Cette dotation est liée à une convention à passer entre l'Autorité Militaire Territoriale et l'autorité préfectorale le Président précise que cette convention est en cours de préparation en liaison avec les autorités ministérielles

Ces crédits pourront servir à améliorer l'information du public par le biais de supports, tels que l'édition de « plaquettes », accompagnant un plan d'intervention comme celui du site de Valduc

M. CAIGNOL demande s'il est concevable de réaliser un protocole SEIVA/CSMV à l'instar de celui existant entre la SEIVA et la commission d'information du CEA.

M. le Président indique que cela n'est pas envisagé dans l'immédiat, mais que la réflexion pourra être menée, en liaison avec les services ministériels, dans le cadre de la réalisation d'études ou d'expertises.

M. CAIGNOL désire savoir si des experts autres que ceux de l'armée peuvent analyser l'impact de l'activité du CSMV sur l'environnement.

M. le Président fait lecture de l'article 9 du règlement intérieur qui répond à la question en précisant que « La commission reçoit des représentants du ministre de la Défense les informations nécessaires à sa mission d'information du public sur l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement dans le respect des dispositions relatives aux secrets protégés par la loi. Les représentants du ministre de la Défense transmettent à la commission un bilan annuel de la sûreté nucléaire des sites, des risques d'origine radiologique et des rejets produits par l'installation, ainsi que des mesures prises pour en réduire les impacts .

Le président peut, à la demande de la commission, faire réaliser des expertises, sur l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement, à l'extérieur du domaine militaire. »

Sur une question de M.ROBITAILLE, le Président précise que la commission peut effectivement éditer sa propre feuille d'information.

A l'issue de ces échanges, le Président propose de soumettre le règlement intérieur au vote à main levée, **qui est adopté** à l'unanimité moins une abstention.

Après ce vote, le Président remet la parole à M. le Colonel ERSCHENS pour la présentation du Centre Spécial Militaire de Valduc (CSMV).(diaporama joint)

Observations sur cette présentation :

M. CAIGNOL se félicite de cette présentation, et de la volonté de transparence affichée. Il demande à M. le Colonel ERSCHENS si une présentation de l'impact économique du CSMV sur le secteur pourrait être faite à la SEIVA.

M. le Colonel ERCHENS répond qu'il n'y a pas vraiment matière à communiquer mais que cette question pourrait être abordée lors d'une prochaine commission d'information.

M. ROBITAILLE s'interroge sur les risques que peuvent engendrer les activités du CSMV.

M. le Président précise que, bien qu'il n'y ait aucun rejet, la notion de risque est développée dans le Plan Particulier d'Intervention(PPI) du site commun, englobant le CEA et le CSMV.

M. le Colonel ERCHENS ajoute que le risque est infime et insiste sur le fait qu'en cas d'incident, il n'y aurait aucun rejet dans l'environnement. Néanmoins, le Plan d'Urgence Interne serait déclenché par précaution.

M. CHERIN représentant le Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la Radioprotection du ministère de la Défense(DSND) précise que les seuls risques sont ceux résultant de chocs suite aux manipulations, mais qu'il n'existe aucun risque d'incendie(une étude de dangers a été réalisée par le CSMV et validée par le DSND).

M. FINOT pose deux questions :

- Qui est responsable du transport de matière nucléaire.
- Comment s'effectue la communication en direction de la population.

Concernant le transport, M. le Colonel ERSCHENS déclare qu'il est pris en charge par d'autres instances mais il ne peut en dire plus en raison de la classification « secret défense ».

Quant à la communication, celle-ci se fera par l'intermédiaire de plaquettes d'information consultables en mairie et à la Préfecture, la plaquette en cours d'élaboration concernera les deux établissements, CEA et CSMV.

M.MASSON revenant sur les transports de matière nucléaire, souhaite savoir qui les organise. M. le Colonel ERSCHENS précise que les transports extérieurs relèvent du Ministère de la Défense et sont contrôlés par l'Autorité de Sûreté et que les transports internes sont effectués par le CEA.

M. MASSON observe que le CSMV affirme ne pas générer de déchets. Il s'agit à son sens d'une question de qualification. Lors de démantèlement ou de démolition, des déchets sont produits, qu'en est-il des vêtements du personnel ?

M. le Colonel ERSCHENS précise qu'il n'y a pas de déchet radioactif qui impacte l'environnement et par là-même pas de contamination des vêtements.

M. COLSON estime que la communication est importante pour la population car il s'agit de rassurer. Celle-ci s'interroge lorsqu'elle voit passer des transports militaires escortés par la Gendarmerie, dont parfois le comportement est peu courtois.

M. le Président rappelle à ce propos aux élus membres qu'ils sont les vecteurs de la communication auprès de des populations.

M. le Colonel ERSCHENS prend bonne note de la remarque de M. COLSON concernant l'attitude des transporteurs qui ne respectent pas toujours les règles de sécurité routière ou les populations locales.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Président lève la séance à 15h30 en précisant que la prochaine réunion sera fixée ultérieurement lorsque la convention de financement, objet de l'article 6 du règlement intérieur, aura été finalisée en accord avec le ministère de la Défense.

LE PRESIDENT,

Signé : Matthieu BOURRETTE